



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2010

À une séance ordinaire tenue le 12 avril 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3 absent

La directrice générale atteste que plus de 37 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public :
 - a. Exercice des droits de parole du public
Le Capitaine Denis Breton a pris la parole afin de remettre à la Municipalité un manuscrit en reconnaissance du soutien octroyé par la Municipalité de Saint-Apollinaire aux hommes et aux femmes en uniforme, ainsi qu'aux familles de ceux qui servent en Afghanistan. Le manuscrit certifie que le drapeau de la Municipalité de Saint-Apollinaire a flotté durant la Rotation 7 au Camp Nathan Smith, Kandahar, Afghanistan. Le drapeau de la Municipalité est maintenant au musée militaire à Lévis.
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. **SERVICE D'URBANISME**
 - a. Abrogation de la résolution 14587-2010 – règlement 629-2010
 - b. Avis de motion – règlement 628-2010
 - c. Avis de motion – règlement 629-2010
 - d. Avis de motion – règlement 630-2010
 - e. Avis de motion – règlement 631-2010
 - f. Avis de motion – règlement 632-2010
 - g. Avis de motion – règlement 633-2010
 - h. Adoption du 1^{er} projet 635-2010
 - i. PIIA Patrimoine – acceptation de 4 permis
 - j. PIIA Affichage – acceptation de 3 certificats d'autorisation
 - k. Dérogation mineure – lots 4 573 018 et 4 573 019, route 273
 - l. CPTAQ – 273, rang Gaspé



8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Renouvellement de l'entente avec Denise Olivier, responsable de la bibliothèque
- b. Signature de l'entente pour l'adjointe de la responsable de la bibliothèque

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Avis de motion – règlement sur les feux en plein air
- b. Inscription au congrès des chefs pompiers
- c. Achat d'un détecteur de gaz et d'une station de calibration
- d. Départ de 3 pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Contrat pour le lignage des chemins publics
- b. Contrat pour le lignage des traverses et stationnements
- c. Achat d'abat-poussière liquide
- d. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés
- e. Travaux de nettoyage et inspection
- f. Avis de motion – règlement d'emprunt réfection des rues Côté et Gingras
- g. Fourniture d'essence et de diesel

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable

12. ADMINISTRATION

- a. Inscription au congrès en accès et en protection de l'information
- b. Cession de chemin montré à l'originnaire
- c. Semaine nationale de la santé mentale
- d. Autorisation à l'association des maîtres cyclistes de Québec
- e. Achat d'ordinateurs
- f. Unité d'évaluation en ligne

13. AGENDA POLITIQUE

- a. --

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14596-04-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14597-04-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mars

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	1 824.11 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 807.26 \$
Membres du conseil et cadres	28 465.65 \$
Employés voirie et bureau	47 164.86 \$
Service de sécurité incendie	4 518.13 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	2 620.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 296.67 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2010 :	88 065.31 \$

Comptes payés - Mars

23708 Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
23800 Les Archers de Beauvillage	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
23801 COMBEQ	Inscription au congrès 2010	1 219.05 \$
23802 Escadron 544 Lotbinière	Subvention	300.00 \$
23803 127 ^e Groupe Agapogil	Subvention 2010	100.00 \$
23804 Camping Domaine de la Chute	Publicité dans le dépliant	200.00 \$
23805 Concours de Musique du Canada	Contribution financière	50.00 \$
23806 Mike	Appareils Mike	139.93 \$
23807 L'Impériale	Essence et diesel	4 192.62 \$
23808 Le réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - service incendie	161.19 \$
23809 S.A.A.Q.	Immatriculation du balai mécanique	512.00 \$
23810 Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
23811 Maison des Jeunes	Subvention	1 667.34 \$
23812 Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	837.50 \$
23813 Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	760.00 \$
23814 S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives - mars	4 947.92 \$
23815 Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
23817 Télus	Téléphone	1 811.60 \$
23818 Postes Canada	Apollinairois et inscription soccer	670.91 \$
23819 GazMétro	Gaz - caserne	540.60 \$
23820 Télus	Téléphone	584.43 \$
23821 Hydro-Québec	Électricité	7 652.56 \$
23822 Pitney Works	Frais de retard	15.00 \$
23824 CARRA	Cotisation mensuelle - février	1 222.73 \$
23825 CARRA	Quote-part 2010	2 592.00 \$
23826 Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
23827 Fondation Maison de la Famille	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
23828 Équipe de Hockey NHL 2011	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
23829 Michel Roussel	Remboursement acompte salle	284.15 \$
23830 Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
23831 Petite caisse	Renflouement	280.96 \$
23832 Groupe Négotel	Service téléphonique	949.42 \$
23833 L'Impériale	Essence et diesel	3 669.24 \$
23834 Mike (Télus)	Appareils Mike	137.49 \$
23835 Télus	Cellulaire	594.66 \$
Total des comptes payés pour le mois de mars 2010 :		36 593.30 \$



Comptes payés Service des Loisirs - Mars

Joanie Garneau	Fête des neiges - Matériel pour jeux	29.81 \$
Pierrette Courcy	Fête des neiges - Tire sur la neige	370.00 \$
Chapiteaux Rive-Sud	Fête au village - Avance location chapiteau	630.00 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	519.75 \$
Claude Bergeron	Remboursement Tai-chi	48.00 \$
Ministère des Finances	Soirée des bénévoles - permis de réunion	75.00 \$
Johanne Paquet	Remboursement semaine de relâche	15.00 \$
Gilbert Massé	Remboursement semaine de relâche	15.00 \$
Claudia Lamontagne	Remboursement semaine de relâche	30.00 \$
Regroupement des jeunes Lotbinière	Fête des neiges - Repas des animateurs	14.00 \$
André Latulippe	Soirée des bénévoles - cadeaux aux bénévoles	900.00 \$
Ass. Régionale Soccer Québec	Avance saison 2010	11 637.50 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mars 2010 :		14 284.06 \$

Comptes à Payer - Mars

Abris tout genre G.Y. inc.	Tables de pique-nique	903.00 \$
L'Actualité	Abonnement revue bibliothèque	42.84 \$
Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique	1 049.74 \$
Architectes Fontaine et Gauthier	Honoraires - Centre d'activités pour enfants	2 495.24 \$
Ass. des directeurs municipaux du Qc	Inscription au congrès	750.62 \$
Auclair & Landry inc.	Remplacer et calibrer nouveau ressort	843.66 \$
Banlieue	Pièces	244.89 \$
Bergeron Larochelle, Société de Notaire	Honoraires - cession de rues	912.81 \$
Béton Laurier	Pièce pour balai mécanique	82.65 \$
Bi-Sports	Plaquette - soirée des bénévoles	6.77 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour camion Ranger	27.91 \$
Bureau en gros	Porte-manteaux et téléphone pour biblio.	293.37 \$
BuroPlus	Papier et articles de bureau	593.70 \$
Camions Masse	Siège usagé pour balai de rue	234.93 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièces Kubota	33.33 \$
Carquest	Pièces diverses	435.04 \$
Carrière Union	Asphalte froide	248.78 \$
Casse-Croûte chez Lizon	Soirée des bénévoles	3 932.79 \$
CGER	Location camion ordures	13 538.22 \$
CER Turmel	Tuyaux pour mat de drapeau	498.91 \$
Certified Laboratoires	Aérosol	336.31 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération chien	62.09 \$
Clin d'œil	Abonnement - revue	16.93 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	66.67 \$
CLD Lotbinière	Adhésion 2010	40.00 \$
C.S.S.T.	Cotisation 2010	24 787.15 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	180.60 \$
Document Express	Infographie	34.91 \$
Dominique Lemay	Photos - soirée des bénévoles	349.00 \$
Dutran	Travaux fossé	15 379.89 \$
Éditions Yvon Blais	Législation complémentaire	283.45 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels	790.13 \$
EIRS	Recharges et inspections	573.46 \$
Équipement Sigma	Pièces pour balai mécanique	258.75 \$
Exova	Analyses d'eau	566.07 \$
Fabrique St-Apo	Messes et cartes d'offrandes	24.00 \$
FQM	Frais de transport (Dicom) et formation	309.79 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	3 647.75 \$



Fleuriste St-Agapit	Décoration - Soirée des bénévoles	451.50 \$
Fonds de l'information foncière	Droits de mutation	120.00 \$
Formation OTI	Formation blackberry	293.48 \$
Linda Fortin	Remb. achat de vin - Soirée des bénévoles	663.70 \$
Gaétan Bolduc	Télémétrie pour puits	24 036.73 \$
Garage Germain Rousseau	Tuyau d'acier	6.47 \$
Gouttière St-Agapit	Gouttières Hôtel de Ville	451.50 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	1 674.74 \$
Groupe Gemec	Pièces pour balai de rue	294.08 \$
Icllic	Installation de coveo	564.38 \$
Impressions JKL inc.	Montre pour 20 ans de service	118.52 \$
Installation R. Mailloux	Fête au Village	225.75 \$
Jacques Caron St-Jean Port-Joli	Produits d'entretien	162.94 \$
J.D.L. Métal	Réparer potence en aluminium	36.69 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	185.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat pour la Fête des Neiges	187.45 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 051.99 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Logiciels Première ligne inc.	Contrat d'entretien	866.88 \$
Marché Veilleux	Caucus et soirée des bénévoles	315.94 \$
Métallurgie Laurier inc.	Trappe d'aluminium	884.94 \$
Yvon Moranville	Achat d'un livre pour la bibliothèque	20.00 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	199.95 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	25 943.38 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 875.62 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet	90.00 \$
Denise Olivier	Remb. achat de livres et décoration	85.90 \$
Paysagiste 2000	Déneigement (moins pénalités)	33 564.45 \$
Gérard Pelletier	Achat de livres pour la bibliothèque	58.00 \$
Performance C2	Fête des Neiges et session printemps 2010	10 180.60 \$
Placide Martineau	Pièces et accessoires	405.88 \$
Plania	Modification zonage	3 386.25 \$
POGZ	Module Covéo	1 693.13 \$
Poly-Énergie	Entretien des luminaires de patinoire	1 101.39 \$
Pompe Ste-Foy	Pompe pour balai	97.37 \$
PG Govern	Formation activitek et gestion de la carte	2 059.98 \$
Protection incendie PC	Inspection et recharges	192.74 \$
Publications Québec	Ouvrages routiers tome 2 et 3	137.14 \$
Quincaillerie 2000	Pièces et accessoires	1 498.37 \$
Réal Huot	Pièces	838.36 \$
Remb. d'autos Daigle inc.	Tapis et colle	42.39 \$
Réseau Biblio	Carte d'abonné, SIMBA, etc.	1 170.78 \$
Roulement Techno	Pièces	14.07 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Location salle communautaire	119.93 \$
Services Technologies A.C. inc.	Réparation plinthe électrique	356.40 \$
Services Frimas	Réparation et maintenance	1 438.91 \$
André Sévigny	Soirée des bénévoles	264.19 \$
Simplex Grinnell	Changer ruban et vérifier horloge	107.80 \$
Sinto inc.	Produits d'entretien	314.35 \$
SNC-Lavalin	Honoraires professionnels	4 673.39 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneur - porte de plastique	3 133.23 \$
S-Pace	Signalisation	3 637.96 \$
Unicoop	Pièces pour kubota	82.36 \$
USD	Bacs bleus	3 669.11 \$
Westburne	Tournevis	8.98 \$
Wolseley	Compteurs d'eau et colle	1 687.00 \$
Xérox	Photocopieur	2 812.23 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2010 :		245 454.58 \$



14598-04-2010
point no 7a

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 14587-03-2010 – RÈGLEMENT 629-2010

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le second projet de règlement 629-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 et 212-2009 de la MRC de Lotbinière relatives à la zone agricole;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbations référendaires;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise qu'il n'y a pas lieu d'adopter un second projet de règlement pour un règlement de concordance qui apporte une modification à un règlement uniquement pour tenir compte de la modification ou de la révision du schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 14587-03-2010 adoptée à la séance extraordinaire du 29 mars 2010 relative à l'adoption du second projet de règlement 629-2010.

Adopté à l'unanimité

14599-04-2010
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 628-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 628-2010 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 589-2007) afin d'intégrer les dispositions découlant du RCI 211-2009 et du règlement numéro 212-2009 de la MRC de Lotbinière relativement aux affectations dans la zone agricole protégée.

14600-04-2010
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 629-2010

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 629-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009, ainsi que le règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière.

14601-04-2010
point no 7d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 630-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 630-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de mettre à jour certaines normes relatives aux garages détachés, aux piscines, aux abris d'hiver, aux conteneurs à déchets et à matières recyclables, au stationnement et aux enseignes murales.

14602-04-2010
point no 7e

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 631-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 631-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 591-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 et du règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière et d'ajouter des dispositions relatives aux dimensions des terrains partiellement enclavés.



14603-04-2010
point no 7f

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 632-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 632-2010 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 et du règlement 212-2009 de la MRC de Lotbinière, de modifier la définition de centre commercial et d'ajouter une définition de centre d'affaires.

14604-04-2010
point no 7g

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 633-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il y sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 633-2010 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 afin de corriger les références aux annexes dans le texte réglementaire.

14605-04-2010
point no 7h

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 635-2010

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), régir l'emplacement et l'implantation des roulottes sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), encadrer le droit d'utilisation des roulottes de camping, tentes-roulottes et des motorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer le droit d'utilisation des roulottes de camping, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A telle qu'identifiée au Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE les projets de construction de résidences qui sont présentés à la Municipalité sont de plus en plus imposants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement 635-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à l'utilisation des roulottes, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A, de modifier la hauteur maximale des bâtiments principaux résidentiels dans certaines zones et de permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales.

Que le projet de règlement décrit à l'alinéa précédant est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité



14606-04-2010
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2010-057 pour le 47, rue Rousseau afin de rénover l'extérieur de la résidence.
- Numéro 2010-093 pour le 45, rue Rousseau afin de faire un patio attenant à la piscine.
- Numéro 2010-038 pour le 53, rue Roger afin de refaire le recouvrement de la toiture et changer des fenêtres.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'ajout au permis 2009-487 pour le 38, rue de l'Église afin de refaire le recouvrement de la toiture et changer des fenêtres.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes et ajout de permis avec les recommandations suivantes :

- Pour la demande 2010-057, que des volets blancs, s'harmonisant aux fenêtres et aux rampes, soient installés afin de conserver le cachet de la résidence et que les moulures de coin peuvent être blanches ou de même couleur que la résidence.
- Pour l'ajout au permis 2009-487, que la couleur du bardeau d'asphalte soit au choix du propriétaire parmi les couleurs proposées et que les volets de la résidence soient conservés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les demandes de permis relatif aux demandes numéro 2010-093 et 2010-038.

D'accorder la demande de permis relatif à la demande numéro 2010-057 avec les mêmes recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

D'accorder l'ajout au permis numéro 2009-487 avec les mêmes recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

14607-04-2010
point no 7j

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisations suivantes :

- Numéro 2010-075 pour le 109-111, rue Principale afin de modifier l'affiche de l'enseigne autonome existante.
- Numéro 2010-081 pour le 94, rue Principale afin de modifier l'affichage de l'enseigne autonome existante.
- Numéro 2010-089 pour le 427 A, Route 273 afin d'installer une enseigne murale.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation avec la recommandation suivante :

- Pour le certificat d'autorisation numéro 2010-089, que l'enseigne soit installée dans un boîtier lumineux comme les autres enseignes murales existantes sur le bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les demandes de certificat d'autorisation relatif aux demandes numéro 2010-075 et 2010-081.



D'accorder la demande de certificat d'autorisation relatif à la demande numéro 2010-089 avec la même recommandation que le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

14608-04-2010
point no 7k

DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 573 018 ET 4 573 019, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire des nouveaux lots projetés 4 573 018 et 4 573 019 d'une superficie totale de 3 909.8 m² dans la zone 14 A situé sur la route 273;

ATTENDU QUE ces 2 nouveaux lots sont projetés pour recevoir des habitations unifamiliales isolées rendues possibles par la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 et qui a identifié des îlots déstructurés permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-006 afin de permettre pour le lot projeté 4 573 018, une largeur de 36.88 mètres et une superficie de 1 858.9 mètres carrés et pour le lot projeté 4 573 019, une largeur de 41.7 mètres et une superficie de 2 050.9 mètres carrés;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 les normes minimales applicables concernant la largeur des terrains non desservis est de 45 mètres et la superficie minimale est de 2800 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mars 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-006 soit refusée étant donné que le projet peut se réaliser en respectant le règlement de lotissement sans dérogation mineure.

Que la construction de deux résidences dans ce secteur risque d'occasionner des problèmes dus à la présence de certains droits de passage et du sentier de motoneige qui traverse la route 273 à cet endroit.

Adopté à l'unanimité

14609-04-2010
point no 7l

CPTAQ – 273, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est locataire d'une partie de l'immeuble situé au 273, rang Gaspé, cadastre 3 384 831, d'une superficie de 4 645.10 mètres carrés, dans la zone 20-A;

ATTENDU QUE cet immeuble a été construit en 1977, avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec et bénéficie de droits acquis en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été modifiée en juin 2001 par l'ajout de l'article 101.1 qui rend obligatoire l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour tout changement d'usage principal pour une fin autre que l'agriculture sur une superficie bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU QUE cet immeuble a toujours été utilisé pour des activités commerciales et/ou industrielles depuis sa construction;

ATTENDU QUE le requérant désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles pour utiliser l'immeuble pour un usage industriel relié à l'agriculture;



ATTENDU QUE le lot faisant l'objet de la demande est situé dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14610-04-2010
point no 8a

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC DENISE OLIVIER, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE l'entente avec la responsable de la bibliothèque Au Jardin des Livres est échue depuis février 2010 et doit être renouvelée;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec Denise Olivier, responsable de la bibliothèque, pour un montant hebdomadaire de 280 \$ pour 52 semaines, payable aux 2 semaines, et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2010

Adopté à l'unanimité

La conseillère no 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote pour cette résolution.

14611-04-2010
point no 8b

SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'ADJOINTE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi dans l'Apollinais de mars afin d'embaucher une adjointe pour la bibliothèque Au Jardin des Livres;

ATTENDU QU'un seul curriculum vitae a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De signer l'entente pour le poste d'adjointe à la bibliothèque avec madame Johanne Savard, pour un montant hebdomadaire de 100 \$, pour 52 semaines, payable 1 fois/2 semaines.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 6, Bernard Ouellet, s'abstient de vote pour cette résolution.

14612-04-2010
point no 9a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES FEUX EN PLEIN AIR

Avis de motion est par les présentes donné par 2 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement concernant les feux en plein air sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.



14613-04-2010
point no 9b

INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des chefs en service incendie du Québec se tiendra du 22 au 25 mai prochain à Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Miller, à participer audit congrès.

Que les frais d'inscription au congrès, d'un montant de 361.20 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de transport soient défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

14614-04-2010
point no 9c

ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ ET D'UNE STATION DE CALIBRATION

ATTENDU QUE les pompiers sont appelés à intervenir sur des alarmes de monoxyde de carbone, des fuites de gaz naturel, de propane, etc.;

ATTENDU QUE l'entrée en espace clos requiert que les employés municipaux affectés à ce travail soient munis d'un détecteur de gaz;

ATTENDU QUE les employés affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts sont susceptibles de devoir travailler en espace clos;

ATTENDU QUE lesdits détecteurs doivent être vérifiés et calibrés régulièrement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un détecteur de gaz et de la station de calibration, le tout pour un montant de 2758.25 \$, taxes en sus;

La station de calibration servira également au service des travaux publics afin de faciliter l'entretien de leur détecteur de gaz qui sera maintenant compatible avec celui du service d'incendie.

Adopté à l'unanimité

14615-04-2010
point no 9d

DÉPART DE 3 POMPIERS

ATTENDU QUE les pompiers André Bilodeau, Guillaume Daigle et Maxime Santerre ont remis leur démission, étant donné le manque de disponibilité pour le service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité retire de l'effectif du service incendie les pompiers André Bilodeau, Guillaume Daigle et Maxime Santerre.

Les membres du conseil tiennent à remercier ces pompiers pour leurs années de service pour la sécurité des citoyens de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14616-04-2010
point no 10a

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, sur une distance de 26 km ;



ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Dura-Ligne inc. 4930.38 \$
- Lignes Maska 5517.33 \$
- Gestion Pro-Ligne 6162.98 \$
- Entreprises Gonet 6456.45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus pas soumissionnaire, Dura-Lignes inc. au coût de 4930.38 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14617-04-2010
point no 10b

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSES ET STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Lignes Maska 1047.48 \$
- Peinture Lignes Plus 1580.25 \$
- Gestion Pro-Ligne 1738.10 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Lignes Maska, au coût de 1047.48 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14618-04-2010
point no 10c

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Les Entreprises Bourget inc. pour du lignosulfonate d'ammonium à un coût de 11 653.22 \$
- Les entreprises Bourget inc. pour de la saumure naturelle à un coût de 11 653.22 \$
- SEBCI pour du chlorure de magnésium liquide à un coût de 19 640.25 \$
- SOMAVRAC inc. pour du chlorure de calcium liquide à un coût de 20 753.20 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 58 000 litres de saumure naturelle auprès des Entreprises Bourget inc. au coût de 11 653.22 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14619-04-2010
point no 10d

CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU QUE M. Henri Moreau a, depuis plusieurs années, le contrat de tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'accorder, pour la saison estivale 2010, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des Aînés à M. Henri Moreau, pour un montant total de 750 \$.

Adopté à l'unanimité

14620-04-2010
point no 10e

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET INSPECTION

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer le nettoyage des conduites et regards d'égout sanitaire avec camion écurer et camion vacuum, ainsi qu'une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire avec caméra à tête rotative;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- VEOLIA au coût de 5923.80 \$
- LCS au coût de 6073.32 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de nettoyage et d'inspection du réseau d'égout sanitaire à la compagnie VEOLIA, au coût de 5923.80 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14621-04-2010
point no 10f

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'essence et de diesel pour les véhicules municipaux;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Pétro-Canada – escompte de 0.02 \$ le litre
- ESSO – escompte de 0.03 \$ le litre

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Esso comptant un escompte de 0.03 \$ le litre.

Adopté à l'unanimité

14622-04-2010
point no 10g

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉFECTION DES RUES CÔTÉ ET GINGRAS

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt pour la réfection des rues Côté et Gingras.

14623-04-2010
point no 11a

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2009 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	Budget 2009	Réalizations	
		2009	2008
Revenus			
Taxes	4 387 986	4 367 976	4 249 394
Paiements tenant lieu de taxes	59 732	59 985	67 385
Transferts	342 018	771 980	490 306
Services rendus	454 268	522 125	381 280
Imposition de droits	150 000	173 600	177 235
Amendes et pénalités	15 000	20 965	17 864
Intérêts	55 000	35 600	44 860
Autres revenus	2 000	101 127	262 518
	5 466 004	6 053 358	5 690 842
Dépenses			
Administration générale	1 038 464	1 023 118	879 720
Sécurité publique	738 368	861 848	758 394
Transport	1 567 510	1 426 122	1 528 187
Hygiène du milieu	696 763	1 090 577	766 184
Santé et bien-être	7 000	10 130	6 069
Aménagement, urbanisme et développement	284 611	230 037	212 839
Loisirs et culture	499 162	572 012	542 081
Frais de financement	168 726	185 076	184 811
	5 000 604	5 398 920	4 878 285
Excédent (déficit) de l'exercice	465 400	654 438	812 557
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)	(243 918)	(564 451)	(469 250)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	221 482	89 987	343 307
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)		618 339	575 612
Remboursement ou produits de cession		2 500	2 500
Remboursement de la dette à long terme	(273 400)	(278 959)	(331 558)
	(273 400)	341 880	246 554
Affectations			
Activités d'investissement	(194 500)	(661 708)	(411 574)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	2 500		77 979
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		(26 650)	(51)
Montant à pourvoir dans le futur	243 918	(724)	(1 143)
	51 918	(689 082)	(334 789)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		(257 215)	255 072

Adopté à l'unanimité

14624-04-2010
point no 12a

INSCRIPTION AU CONGRÈS EN ACCÈS ET EN PROTECTION DE L'INFORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) pour l'année 2010;

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'AAPI se tiendra du 20 au 22 avril prochains sous le thème « Le responsable 2.0 : Acteur clé en AIPRP »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire la directrice générale, Martine Couture, audit congrès pour un coût de 650 \$.

Adopté à l'unanimité



14625-04-2010
point no 12b

CESSION DE CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y a eu une réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a fermé par résolution, le 11 septembre 2006, l'ancien chemin du rang des Moulanges traversant les lots 49 à 53 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE les parcelles de ce chemin montré à l'originaire ont été cadastrées et doivent être cédées aux propriétaires contigus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la cession des lots 3584 437 et 3 966 201 du cadastre du Québec à Madame Valérie Laroche et Monsieur Frédéric Demers, propriétaires du lot contigu 4 497 321.

Que la Mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution.

14626-04-2010
point no 12c

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai sous le slogan « *Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit!* »;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

CONSIDÉRANT QU' « *être bien dans sa tête* » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les Villes et Villages mettent en place des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches initie la Semaine et encourage l'implication de toute la région;

CONSIDÉRANT le slogan « *Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit!* » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De proclamer par la présente la semaine du 3 au 9 mai 2010, la Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Apollinaire, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

Adopté à l'unanimité

14627-04-2010
point no 12d

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTES DE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association des Maîtres cyclistes de Québec désire tenir trois épreuves à Saint-Apollinaire pour la saison 2010;

ATTENDU QUE les épreuves sanctionnées par la fédération québécoise des sports cyclistes sont couvertes par une police d'assurances accident et responsabilité civile pour les participants et spectateurs;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir trois compétitions sur le territoire de Saint-Apollinaire en 2010 :

Le mardi 4 mai, un contre la montre de 11.5 km où les cyclistes emprunteront le rang Bois-Joly direction est, la route des Ruisseaux et le rang Gaspé;

Les mardis 18 mai et 6 juillet, un circuit routier de 40 km sur une partie du rang des Moulanges vers Lévis, le chemin Lambert et une partie de la route du Cap;

L'association se charge d'assurer la sécurité le long des parcours comme décrit dans la demande du 13 février dernier.

Adopté à l'unanimité

14628-04-2010
point no 12e

ACHAT D'ORDINATEURS

ATTENDU QU'une étude a été effectuée auprès de PG Govern pour le remplacement progressif de notre système informatique;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour remplacer 3 postes informatiques existants et que les anciens postes serviront à la bibliothèque;

ATTENDU QUE les soumissions comprennent également un nouvel ordinateur portable pour le projet de télémétrie;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont :

➤ Aide informatique G. Gosselin	3140.00 \$
➤ infoUnik	3196.00 \$
➤ PG Govern	4 535.00 \$

ATTENDU QUE cet achat est prévu au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'achat des ordinateurs chez Aide informatique G. Gosselin au prix de 3140 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité

14629-04-2010
point no 12f

UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE

ATTENDU QUE plusieurs appels téléphoniques sont reçus au bureau municipal pour des demandes d'évaluation, de confirmation de taxes, de cadastre, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire offrir aux citoyens, notaires, évaluateurs, etc. le service d'évaluation en ligne et par le fait même sauver du temps à la réceptionniste;

ATTENDU l'existence d'un projet régional entre 6 municipalités pour adhérer à ce service;

ATTENDU QUE des redevances de 35 % seront remises à la Municipalité. Le paiement des redevances se fait sur une base semestrielle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adhérer au projet régional d'unité d'évaluation en ligne auprès de PG Govern. Le contrat est d'une durée de 3 ans. Le coût pour la mise en route, la préparation, configuration, installation et autres est de 1106.18 \$ taxes incluses. Le coût d'entretien et soutien annuel est de 3126.64 \$.

Adopté à l'unanimité



14630-04-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 12 avril 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14631-04-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 12 avril 2010, à 21 h 40.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 3 mai